

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE  
DU 24 AVRIL 2025**

**MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :**

**Représentants des Habitants :**

Monsieur GIRAULT Jean.  
Madame GOUSSET Annick.  
Madame GUILLOU Jocelyne.  
Madame ORIA Yvette.

**Représentant des Familles :**

Monsieur BOISSAYE Daniel, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE.

**Représentante des Représentants Légaux :**

Madame ROILAND Brigitte.

**Représentant du personnel Syndicat SUD Santé Sociaux :**

Madame CHOLLET Karine.

**Représentant du Conseil d'Administration :**

Monsieur CRAVENAUD Michel, Conseiller Municipal.

**Représentante des bénévoles accompagnant les personnes accueillies :**

Madame TORNÉ Liliane, Association VMEH.

**Représentante des membres de l'équipe médico-soignante :**

Madame GIRAULT Louise, Cadre Supérieur de Santé Paramédical.

**MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Docteur SCHMITT, Médecin coordonnateur, donne pouvoir à Madame GIRAULT, Cadre Supérieur de Santé Paramédical et Représentante des membres de l'équipe médico-soignante.

**MEMBRES INVITÉS PRÉSENTS :**

Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame PIRO-MAHÉ, Directeur Adjoint ; Docteur PATY, Médecin salarié ; Madame DEIBER, Responsable des Finances ; Madame DESMARES, Assistante de Direction ; Madame BEAUMONT, Animatrice ; Madame GOMEZ, Animatrice (ff) ; Madame JARNOUX, Ergothérapeute ; Madame HUAULT, Diététicienne ; Madame ROY, Accueil-Communication ; Madame DULONG, Représentante CDCA.

**MEMBRES EXCUSÉS :** Madame CHEVRIER, Représentante des Habitants ; Madame LOINTIER-GOLD Françoise, Représentante des Familles.

**HABITANTS, FAMILLES ET PROCHES PRÉSENTS :** cf. feuille d'émargement jointe au présent procès-verbal.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame DESMARES, Assistante de Direction.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Élection du Président du Conseil de la Vie Sociale
- 2) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 10 décembre 2024
- 3) Situation sanitaire : Levée de l'obligation du port du masque depuis le lundi 17 mars 2025
- 4) Visite de la Commission de sécurité le mardi 18 mars 2025
- 5) Questions des familles

- 6) **Le Référent Institutionnel au sein de la Résidence DEBROU :**
  - Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 1<sup>er</sup> avril 2025
- 7) **Projets d'Accompagnement Personnalisé :**
  - Tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) en date du 1<sup>er</sup> avril 2025
- 8) **Axes de travail prioritaires et projets des services Animation – Restauration/Diététique – Psychologie – Ergothérapie**
- 9) **Renouvellement du Conseil de la Vie Sociale : élection des nouveaux membres en Novembre 2025**
- 10) **État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 : Hébergement Permanent / Hébergement Temporaire**
- 11) **Proposition et affectation du Résultat : Hébergement Permanent / Hébergement Temporaire**
- 12) **Plan de Développement Durable de la Résidence DEBROU**
- 13) **Plan Bleu et Plan de Gestion de crise de la Résidence DEBROU**
- 14) **Évaluation de la qualité des prestations délivrées par la Résidence DEBROU :**
  - Auto-évaluation de la Résidence DEBROU en 2024
  - Évaluation/Certification de la Résidence DEBROU dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation instauré par la Haute Autorité de Santé (HAS) du mardi 03 juin 2025 au vendredi 06 juin 2025
- 15) **Projet de convention constitutive de Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Réseau d'Établissements UNIS pour l'autonomie et l'accompagnement 37 »**
- 16) **Convention constitutive d'adhésion au GCS Achats du Centre**
- 17) **Convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de viandes bovines fraîches labellisées :**
  - Renouvellement d'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de viandes bovines fraîches labellisées
- 18) **Convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'Association Les Petits Bonheurs**
- 19) **Convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'établissement d'hospitalisation à domicile « HAD Val de Loire »**
- 20) **Convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'entreprise TELLIER & GOBEL**

Avant d'ouvrir la séance du jour, Monsieur le Vice-Président invite les membres du Conseil de la Vie Sociale et les personnes présentes dans l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire de Madame Françoise DUBOIS, Présidente du Conseil de la Vie Sociale, qui nous a quittés.

Monsieur le Vice-Président souhaite souligner la dignité et le courage de Madame DUBOIS face aux épreuves qu'elle a dû traverser au cours des derniers mois.

Monsieur Le Directeur remercie l'ensemble du personnel pour l'accompagnement délivré et le soutien apporté à Madame DUBOIS tout au long de son séjour au sein de la Résidence DEBROU et plus particulièrement au cours des derniers mois.

La séance est ouverte à 14H45.

Monsieur Le Président suppléant, Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur accueillent avec plaisir les habitants, les familles et proches présents au sein du public de ce Conseil de la Vie Sociale et les remercient pour leur présence. Ils souhaitent également la bienvenue au public qui assiste à la séance en distanciel, avec l'application Zoom.



## 1- ÉLECTION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Monsieur Le Vice-Président informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que lors de la séance du Conseil de la Vie Sociale en date du 13 décembre 2022, Monsieur Jean GIRAULT a été élu, à la majorité des voix, Président Suppléant du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur le Vice-Président et Monsieur le Directeur demandent à Monsieur GIRAULT s'il est toujours disposé à exercer la Présidence du Conseil de la Vie Sociale jusqu'aux prochaines élections, prévues en novembre 2025 ?

**Monsieur GIRAULT accepte d'assurer la Présidence du Conseil de la Vie Sociale jusqu'aux prochaines élections organisées en novembre 2025.**

Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur présentent la candidature de Madame ORIA Yvette, Représentante des Habitants au mandat de Présidente suppléante du Conseil de la Vie Sociale:

- **Pour la Présidence suppléante : Madame ORIA Yvette, Représentante des Habitants.**

Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur font procéder au vote à l'urne afin d'élire la Présidente suppléante du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur précise que les Représentants des Habitants élus au Conseil de la Vie Sociale votent pour élire la Présidente suppléante du Conseil de la Vie Sociale.

**À la majorité des voix, Madame ORIA est élue Présidente Suppléante du Conseil de la Vie Sociale.**

**Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le renouvellement des membres du Conseil de la Vie Sociale se tiendra en 2025, courant novembre.**

Monsieur Le Directeur lance un appel à candidatures à l'attention des habitants, des familles et proches et des représentants légaux. Des actions de communication à leurs attentions seront diffusées à partir du second semestre 2025.

**Monsieur Le Directeur informe avoir déjà recueilli trois candidatures au sein du collège des habitants : Madame GRAS Paulette, Madame ORIA Yvette et Madame CLAVERIE Georgette.**

## 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir

se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

Monsieur Le Vice-Président fait remarquer, page 2 du procès-verbal : il faut ajouter « **Monsieur Le Vice-Président demande si les bénévoles de l'association « Les Petits Bonheurs » interviendront toujours auprès des habitants de la Résidence les mardis après-midi, dans le cadre d'activités ?**

**Madame BOUILLET, Présidente et bénévole de l'association, répond par l'affirmative. »**

Monsieur Le Vice-Président fait remarquer, page 5 du procès-verbal : il faut préciser « **Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le tableau de suivi des habitants disposant d'un projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) actualisé et à jour à 100% ».**

Monsieur Le Vice-Président fait remarquer, page 11 du procès-verbal : il faut préciser « **Après ces échanges, Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le droit pour un habitant de la Résidence DEBROU d'accueillir un animal de compagnie ».**

Monsieur Le Directeur prend acte des remarques de Monsieur Le Vice-Président et indique que les corrections seront apportées au procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **3- SITUATION SANITAIRE : LEVÉE DE L'OBLIGATION DE PORT DU MASQUE DEPUIS LE LUNDI 17 MARS 2025**

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur ainsi qu'au Docteur PATY, Médecin salarié de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur a le plaisir d'annoncer que l'obligation du port du masque au sein de la Résidence DEBROU est levée pour tous (personnels, familles, proches, visiteurs).

Depuis le lundi 17 mars 2025, chacun peut circuler librement sans masque au sein de l'établissement, sauf en cas de symptômes d'infection respiratoire. Dans ce cas, le port du masque chirurgical reste impératif.

Monsieur Le Directeur rappelle que pour garantir la sécurité de tous, il est demandé à tous de respecter les mesures suivantes :

- ✓ Hygiène des mains : désinfection obligatoire à l'entrée et à la sortie de l'établissement (solution hydroalcoolique ou lavage au savon).
- ✓ En cas de symptômes d'infection respiratoire : Port obligatoire du masque chirurgical dès l'entrée et durant toute la présence dans l'établissement.

Monsieur Le Directeur ajoute que les équipes de la Résidence DEBROU continuent d'appliquer les mesures préventives suivantes :

- ✓ Lavage régulier des mains entre chaque soin et chaque habitant.
- ✓ Port du masque en cas de symptômes d'infection respiratoire.
- ✓ Aération régulière des locaux.

- ✓ Renforcement du bio-nettoyage des surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, tables, etc.).
- ✓ Maintien d'une hygiène stricte des locaux et sanitaires.

Le Docteur PATY indique que le port du masque redeviendra obligatoire en fonction des recommandations sanitaires :

- ✓ **Durant la période hivernale**, dont les dates pourront varier en fonction de la circulation épidémique (grippe, bronchiolite, Covid).
  - Il sera **obligatoire** pour tous les personnels et visiteurs de plus de **6 ans**.
  - Pour les habitants, il sera soumis à **décision médicale** en fonction de leur état de santé.
  
- ✓ **Le reste de l'année :**
  - Le masque ne sera pas obligatoire, sauf pour les personnes présentant des symptômes respiratoires.

En cas d'évolution de la situation sanitaire, il sera possible de rétablir l'obligation du port du masque à tout moment.

Si un habitant est **symptomatique et testé positif**, les mesures suivantes seront appliquées :

- ✓ Mise en œuvre immédiate des mesures barrières.
- ✓ Suspension du partage des repas si le port du masque n'est pas possible.
- ✓ Mise en place d'une **surveillance renforcée** et de toutes les mesures nécessaires (dépistage, vaccination, etc.).

#### 4- VISITE DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ LE MARDI 18 MARS 2025

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Dans le cadre de la sécurité des personnes et des biens, et en tant qu'établissement recevant du public, Monsieur Le Directeur informe que la Résidence DEBROU a fait l'objet d'une visite périodique de la Commission de Sécurité le mardi 18 mars 2025.

Le procès-verbal, non reçu officiellement à ce jour, **conclut à un avis favorable**.

**Ainsi, la Résidence DEBROU fera l'objet d'un arrêté délivré par les services de la Mairie de Joué-lès-Tours portant maintien d'ouverture au public.**

#### 5- QUESTIONS DES FAMILLES

Monsieur Le Vice-Président rapporte que depuis le dernier CVS du 10 décembre 2024, « en respect de notre convention d'alternance mensuelle de nos réunions avec les familles avec celles spécifiques avec les psychologues, nous avons pu les réunir les 25 février et 15 avril 2025.

Mmes GUILLOU – représentante des habitants, venue « pour voir » – et ROILAND étaient présentes à la première, Mmes ROILAND et LOINTIER-GOLD étaient excusées à la seconde.

Monsieur Le Vice-Président rapporte que « Nous avons eu à chaque fois 5 familles présentes – dont une venue à la réunion de la psychologue précédente – toutes dont les proches étaient arrivés dans la Résidence très récemment (1 et 2 mois, et même 3 semaines !), ce qui explique certaines questions, et qui est à mettre en parallèle avec la diminution du nombre de présents à nos réunions depuis quelque temps. Cela est sans doute dû à un réel progrès dans la

communication avec les familles (notes par internet, accueil, référent institutionnel, PAP, etc.) ce qui fait que les familles dont les proches sont là depuis plusieurs mois ont beaucoup moins besoin d'informations : il faut s'en féliciter. »

Monsieur Le Vice-Président ajoute que « Nous avons pu expliquer – comme habituellement – le rôle du CVS, du référent institutionnel, des PASA, et donner des informations générales sur la Résidence, son fonctionnement, son personnel, ses valeurs, ses projets, et ses avantages comparés à la majorité des autres EHPAD français, mais également un point sur l'actualité (le masque cet hiver, les vaccinations, les dispositions fiscales favorables pour l'IRPP...), répondre à quelques questions spécifiques simples. et remis à certaines quelques documents (fiche d'évènement indésirable). »

Monsieur Le Vice-Présidente rapporte qu' « il n'y a pas eu de questions d'ordre général posées, sauf la même, et par 3 familles – dont 2 qui m'ont écrit en tant que VP du CVS – et qui concerne uniquement les Amaryllis. Il est à remarquer que c'est nouveau : nous n'avons jamais eu cette question depuis 2021 où j'assiste à ces réunions... Je cite :

- 1- « La question que je souhaite poser : compte tenu des incidents que je viens de vous relater et du fait que le personnel est trop souvent limité à 2 personnes pour 29 résidents, quelles mesures envisagez-vous de mettre en place pour améliorer la sécurité et la surveillance de l'unité protégée les Amaryllis ? »
- 2- « Le soir, comment font-elles à 2 pour coucher 29 personnes ? Et pour les repas ? Je viens 1 jour sur 2 faire manger mon épouse à la petite cuillère pour les soulager... N'y a-t-il pas de ratio réglementé pour les EHPAD, comme pour la petite enfance par exemple ? »

Mais en même temps, et c'est à souligner, ces mêmes familles « tiennent à remercier le personnel pour leur travail au quotidien, qui est considérable. »

Monsieur Le Vice-Président ajoute qu'il a « bien entendu, apporté des éléments de réponse partiels en attendant celle de M. le Directeur. »

Monsieur Le Directeur exprime sa reconnaissance envers Monsieur Le Vice-Président pour la transmission des questions soulevées par les familles et apporte des réponses à celles-ci.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale ainsi que les familles et proches des habitants que selon le dernier rapport PASA des psychologues, plus de 60 % des habitants des unités protégées de la Résidence DEBROU bénéficient quotidiennement des services des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA).

Monsieur Le Directeur décrit le déroulement du repas du soir au sein des unités protégées de la Résidence DEBROU et précise qu'en plus des deux agents de soins en poste, un agent hôtelier de chaque bâtiment est présent tous les jours, week-ends inclus, de 17h45 à 19h00.

Aussi, tous les week-ends, un agent de l'équipe bionettoyage assure l'hygiène des logements des deux unités protégées.

De plus, il précise que dans les unités protégées, en tant que de besoin, une aide-soignante disponible dans l'autre UP peut venir aider ponctuellement – ou même d'un étage, car tous les agents de soins sont formés et polyvalents : l'entraide est de rigueur dans le personnel.

Monsieur Le Directeur ajoute que les rapports d'activité des PASA présentés tous les ans devant les instances mettent en évidence le fonctionnement de ces véritables services de soins.

Monsieur Le Directeur évoque les difficultés rencontrées pour recruter du personnel qualifié.

Enfin, il partage avec les membres du Conseil de la Vie Sociale un communiqué de presse daté du 10 avril 2025, intitulé « La maltraitance change de visage : le domicile devient l'épicentre silencieux – moins d'alertes en établissement, plus de drames chez soi : il est temps d'agir autrement ! » et en fait la lecture.

Monsieur Le Directeur ajoute que ces éléments nous rappellent l'importance de notre mission auprès des habitants accueillis au sein de notre établissement.

Monsieur Le Directeur remercie les habitants, les familles et les proches ainsi que le personnel pour leur confiance et leur soutien.

Monsieur Le Directeur informe des difficultés de recrutement de personnel qualifiés.

Monsieur Le Vice-Président souligne qu'à la fin de la réunion, « les familles présentes nous ont remercié chaleureusement pour ces informations, et souligné l'importance de ces échanges : cela confirme l'intérêt de nos réunions qui rappellent – ou de plus en plus apportent (cf. supra) – des éléments concrets qui complètent les informations que les familles reçoivent par ailleurs, et nous encouragent à persévérer. »

À nouveau, Monsieur Le Directeur remercie vivement les membres du Conseil de la Vie Sociale de ce véritable accompagnement des familles et proches des habitants de la Résidence DEBROU et leur apporte tout son soutien pour faire perdurer ces temps d'échanges.

## 6- LE RÉFÉRENT INSTITUTIONNEL AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU

- Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 1<sup>er</sup> avril 2025

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Comme évoqué précédemment, Monsieur Le Directeur présente la liste des référents institutionnels et informe que celle-ci est actualisée en tant que de besoin, présentée lors de chaque Conseil de la Vie Sociale et affichée au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur rappelle que chaque agent est Référent de 4 voire 5 habitants. Il revient alors au Référent Institutionnel de se présenter à l'habitant ainsi qu'à sa famille.

## 7- PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉS

- Tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que le PAP ou Projet d'Accompagnement Personnalisé est un outil de coordination visant à répondre à long terme

**aux besoins et attentes de la personne accueillie.** Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers, que le professionnel s'emploie à intégrer dans le projet personnalisé. Il se décline en une programmation de prestations et d'activités individuelles ou collectives en cohérence avec les besoins et envies de l'habitant. Il permet d'inclure différents volets plus spécifiques articulés entre le volet de la vie sociale, de la vie quotidienne et du soin. Il tient compte du parcours de vie, du parcours de soins et du parcours d'accompagnement de l'habitant.  
**Le PAP doit être évalué ou réévalué autant que de besoin et au minimum une fois par an.**

**Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le tableau de suivi des habitants disposant d'un projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) actualisé et à jour à 100%.**

Monsieur Le Directeur informe que ce point sera présenté à chaque Conseil de la Vie Sociale.

## **8- AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES ET PROJETS DES SERVICES ANIMATION – RESTAURATION/DIÉTÉTIQUE – PSYCHOLOGIE – ERGOTHÉRAPIE**

**Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame BEAUMONT, Animatrice, et Madame GOMEZ, Animatrice (ff) pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service vie sociale – animation.**

Madame BEAUMONT, animatrice au sein des unités de vie « Les Lys » - A1, « Les Œillets » A2, « Les Iris » - B1 et « Les Dahlias » - B2 se présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale et présente les animations qui ont été organisées ces dernières semaines et celles qui sont programmées au cours des semaines à venir. Elle précise que le programme des animations est affiché à l'accueil de l'établissement ainsi qu'au sein des unités de vie.

Madame BEAUMONT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le Pique-Nique de la Résidence DEBROU aura lieu le mercredi 25 juin 2025 à partir de midi, ayant cette année pour thématique « La Guinguette Debrousienne ». Une communication aux familles et proches sera envoyée prochainement à ce sujet.

Monsieur Le Vice-Président, les membres du Conseil de la Vie Sociale, Monsieur Le Directeur et l'ensemble des professionnels souhaitent encore la bienvenue à Madame BEAUMONT.

Madame GOMEZ, animatrice au sein des unités protégées se présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale et leur présente les différentes activités réalisées lors d'ateliers avec les habitants des unités protégées et des PASA.

**Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame HUAULT, Diététicienne, pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service restauration-diététique.**

Madame HUAULT présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale ses principales missions au sein de la Résidence DEBROU :

- Élaboration des menus et des régimes ;
- Élaboration des goûters enrichis ;
- Participation au suivi du projet d'accompagnement personnalisé des habitants accueillis,

- Animation d'ateliers au sein des Pôles d'Activité et de Soins Adaptés et de l'ensemble des unités de vie,
- Animation de petits déjeuners conviviaux au sein des unités protégées en collaboration avec l'animatrice.

Madame HUAULT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de la stricte application de la loi *EGALIM* au sein de la Résidence DEBROU, à savoir, notamment :

- Information concernant les marchés de fourniture de pain biologique, de viande fraîche labellisée et de fruits et légumes frais,
- Réduction du gaspillage alimentaire et tri des biodéchets en vue de leur valorisation,
- Suppression du plastique à usage unique,
- Inscription de l'origine des denrées alimentaires sur les menus.

Madame HUAULT informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale que la Commission des Menus s'est tenu le vendredi 04 avril dernier. Madame HUAULT rappelle que l'ensemble des habitants ainsi que leurs familles et proches sont conviés à y participer notamment pour y exprimer leurs avis et préférences alimentaires dans le cadre de l'élaboration des menus.

Madame HUAULT ajoute qu'une séance de dégustation est systématiquement proposée à tous les habitants lors de chaque commission des menus.

**Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame JARNOUX pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service Ergothérapie.**

Dans le cadre de la continuité de l'Amélioration de la Qualité de Vie des Habitants, des Familles et du Personnel, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle intervient au sein de toutes les unités de vie selon un planning défini afin de proposer des actions de prévention des risques de chutes, des actions de prévention des escarres, des actions de réadaptation de la mobilité et des transferts etc. ...

Madame JARNOUX travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et en étroite collaboration avec les infirmiers et aides-soignants qui la sollicitent notamment quant aux Projets d'Accompagnement Personnalisés des Habitants.

Aussi, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle participe, en lien avec SIEL BLEU, aux activités de gymnastique douce organisées tous les lundis après-midi au sein de l'espace Vie Sociale et Animation. Pas moins de trente habitants participent à ces ateliers.

**Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service de psychologie ainsi que ceux du service animation.**

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que le service de psychologie est organisé de la manière suivante :

- **Madame FENECH Pauline**, Psychologue des Unités Protégées A0-Les Bleuets et B0-Les Amaryllis ainsi que des PASA,
- **Madame POUSSIGUE Anne**, Psychologue au sein des unités de vie A1-Les Lys et A2-Les Œillets,

- **Madame BUIRE Océane**, Psychologue au sein des unités de vie B1-Les Iris et B2-Les Dahlias.

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale les quatre principaux axes de travail des psychologues de la Résidence DEBROU :

- 1) Axe de travail N°1 : Les Habitants de la Résidence DEBROU.
- 2) Axe de travail N°2 : Les Familles et les Proches.
- 3) Axe de travail N°3 : Les Professionnels de la Résidence DEBROU.
- 4) Axe de travail N°4 : La Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'institutionnalisation des groupes de formation des familles et des proches sur la maladie d'Alzheimer, les troubles apparentés et les troubles du comportement animés par le service de psychologie.

Monsieur Le Vice-Président et les membres du Conseil de la Vie Sociale remercient les personnels paramédicaux pour leur professionnalisme et pour la présentation de leurs axes de travail prioritaires.

## 9- RENOUELEMENT DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE : ÉLECTIONS DES NOUVEAUX MEMBRES EN NOVEMBRE 2025

Ce point a été abordé précédemment au cours de la séance.

## 10- ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2024 (ERRD 2024)

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

L'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 ainsi que le rapport financier et d'activité 2024 ont été remis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Directeur présente le Rapport Financier et d'Activité 2024 ainsi que le tableau récapitulatif de l'exécution budgétaire 2024, synthétisant l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2024.

Monsieur Le Vice-Président fait remarquer que la Résidence DEBROU est passée d'un État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2024 Négatif à un État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2024 Positif.

Madame DEIBER, Responsable des Finances répond que la Résidence DEBROU a réussi à obtenir ce résultat notamment par :

- L'augmentation des recettes
- La baisse des charges

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024.

### Avis n° 2025-001 : État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 001.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	11

L'avis n°2025-001 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 11- PROPOSITION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT : HÉBERGEMENT PERMANENT / HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les propositions d'affectation des résultats 2024, en application des articles R314-51 et R314-54 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur les propositions d'affectation des résultats 2024.

### Avis n° 2025-002 : Proposition et affectation du résultat : Hébergement Permanent – Hébergement Temporaire

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 002.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	11

L'avis n°2025-010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 12- PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Le Plan de Développement Durable de la Résidence DEBROU a été remis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le Plan de Développement Durable de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Vice-Président fait remarquer que ce rapport est remarquable.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le plan de développement durable de la Résidence DEBROU.

### Avis n° 2025-003 : Plan de Développement Durable de la Résidence DEBROU

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 003.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	11

L'avis n°2025-003 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 13- PLAN BLEU ET PLAN DE GESTION DE CRISE DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Le Plan Bleu et Plan de Gestion de crise de la Résidence DEBROU, actualisé en Mars 2025 a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le Plan Bleu et Plan de Gestion de crise de la Résidence DEBROU, actualisé en Mars 2025.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le plan bleu et plan de gestion de crise de la Résidence DEBROU.

*Avis n° 2025-004 : Plan Bleu et plan de gestion de crise de la Résidence DEBROU*

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 004.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	11

L'avis n°2025-004 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 14- PROGRAMMATION DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA RÉSIDENCE DEBROU : 1ER TRIMESTRE 2026

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

- Auto-évaluation de la Résidence DEBROU en 2024

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que l'auto-évaluation de la Résidence DEBROU a été réalisé courant 2024, selon le nouveau référentiel d'évaluation des ESSMS (Établissement ou Service Social ou Médico-Social).

- Évaluation/Certification de la Résidence DEBROU dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation instauré par la Haute Autorité de Santé (HAS) du mardi 03 juin 2025 au vendredi 06 juin 2025

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que la qualité des prestations délivrées par la Résidence DEBROU va faire l'objet d'une évaluation par un organisme extérieur indépendamment lors d'une visite, du mardi 03 juin 2025 au vendredi 06 juin 2025.

La procédure d'évaluation porte sur la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées.

Pour répondre aux orientations stratégiques posées et dans une approche centrée sur la personne accompagnée, le référentiel d'évaluation est structuré en trois chapitres :

- 1- Les Habitants
- 2- Les professionnels
- 3- L'établissement

Le référentiel comprend :

- 139 critères dits « standards » qui correspondent aux attendus de l'évaluation ;
- 18 critères dits « impératifs » qui correspondent à des exigences impliquant la mise en place d'actions spécifiques dans la continuité immédiate de la visite d'évaluation, si elles ne sont pas satisfaites.

Monsieur Le Directeur informe que le décret n° 2024-1138 du 4 décembre 2024 fixe les modalités de publication des résultats des évaluations de la qualité des prestations délivrées par les ESMS.

Il précise la forme et le contenu de la publication sous deux formes :

- ✓ Une publication par la Haute autorité de santé (HAS) sur son site internet
- ✓ Un affichage dans les locaux de la Résidence DEBROU ainsi que sur le site internet [www.debrou.fr](http://www.debrou.fr)

## 15 - PROJET DE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE « RÉSEAU D'ÉTABLISSMENTS UNIS POUR L'AUTONOMIE ET L'ACCOMPAGNEMENT 37 »

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Le projet de convention constitutive de Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Réseau d'Établissements Unis pour l'Autonomie et l'Accompagnement 37 » a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que cette convention constitutive de Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Réseau d'Établissements Unis pour l'Autonomie et l'Accompagnement 37 » sera soumise au vote lors de la prochaine séance du Conseil de la Vie Sociale, en juin prochain.

## 16 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'ADHÉSION AU GCS ACHATS DU CENTRE

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

La convention constitutive d'adhésion au Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Achats du Centre a été transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Directeur informe que le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Achats du Centre est une structure régionale spécialisée dans les achats au bénéfice des établissements publics de santé et des établissements médico sociaux (EHPAD).

Elle comporte deux domaines d'achats distincts :

- les achats de produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux...),

- les achats hôteliers, de service et de prestations.

L'accès à ce service s'effectue sous condition d'une adhésion.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur la convention constitutive d'adhésion au GCS Achats du Centre.

*Avis n° 2025-005 : Convention constitutive d'adhésion au GCS Achats du Centre*

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 005.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	11

L'avis n°2025-005 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**17 - CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE VIANDES BOVINES FRAÎCHES LABELLISÉES**

- Renouvellement d'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de viandes bovines fraîches labellisées

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

La convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de viandes bovines fraîches labellisées a été transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de viandes bovines fraîches labellisées.

*Avis n° 2025-006 : Convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de viandes bovines fraîches labellisées*

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 006.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	11

L'avis n°2025-006 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**18 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉSIDENCE DEBROU ET L'ASSOCIATION LES PETITS BONHEURS**

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

La Convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'Association Les Petits Bonheurs a été transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale la convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'Association Les Petits Bonheurs.

Cette convention fixe les règles de partenariat établies entre la Résidence DEBROU et la personne bénévole membre de l'association Les Petits Bonheurs en vue d'organiser son activité auprès des habitants de l'établissement.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur la convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'Association Les Petits Bonheurs.

**Avis n° 2025-007 : Convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'Association Les Petits Bonheurs**

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 007.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	11

L'avis n°2025-007 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**19 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉSIDENCE DEBROU ET L'ÉTABLISSEMENT D'HOSPITALISATION À DOMICILE HAD-VAL DE LOIRE**

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

La convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'établissement d'hospitalisation à domicile « HAD-Val de Loire » a été transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale la convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'établissement d'hospitalisation à domicile « HAD-Val de Loire ».

Au sein de cette convention, il est convenu que lorsque de manière ponctuelle, la Résidence DEBROU n'est pas en mesure de pouvoir répondre aux besoins en soins d'un habitant, ce dernier peut, afin d'éviter une hospitalisation complète, faire appel sur prescription médicale à l'HAD.

La convention définit précisément les modes de fonctionnement établis entre la Résidence DEBROU et l'HAD-Val de Loire.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur la convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'établissement d'hospitalisation à domicile HAD Val-de-Loire.

Avis n° 2025-008 : Convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'établissement d'hospitalisation à domicile HAD-Val de Loire.

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 008.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	11

L'avis n°2025-008 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**20 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉSIDENCE DEBROU ET L'ENTREPRISE TELLIER & GOBEL**

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Madame PIRO-MAHÉ.

La convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'entreprise Tellier & Gobel a été transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Madame PIRO-MAHÉ présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale la convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'entreprise Tellier & Gobel.

Au sein de cette convention, il est convenu que la Résidence DEBROU et l'entreprise TELLIER & GOBEL souhaitent collaborer à travers :

- la mise à disposition de matériels par l'Entreprise pour des essais en conditions réelles au sein de la Résidence DEBROU, avec retour d'expérience de l'équipe de restauration ;
- une prise de photos et vidéos par l'entreprise dans un cadre défini afin d'illustrer les essais et de documenter l'utilisation des équipements

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur la convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'entreprise TELLIER & GOBEL.

Avis n° 2025-009 : Convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'entreprise TELLIER & GOBEL.

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 009.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	11

L'avis n°2024-009 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de clôturer la séance, Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur qui informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que la Résidence DEBROU va déposer sa candidature dans le cadre de deux appels à projets lancés par l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire :

- Appel à projet Prévention de la dénutrition des personnes âgées en EHPAD
- Appel à projet Centre de Ressources Territorial

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Monsieur Le Président, Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur remercient les membres du Conseil de la Vie Sociale pour leur collaboration et saluent les habitants, les familles et proches ayant assisté à la séance, puis clôturent la séance à 16H38.

Le Président  
du Conseil de la Vie Sociale



J. GIRAULT

Le Vice-Président  
du Conseil de la Vie Sociale



D. BOISSAYE

Fait à Joué-lès-Tours le 24 avril 2025